

«Entre l'interdit et le possible»

de Daniel LESTRINGANT

Introduction

Nous allons porter notre réflexion sur le plan de l'éthique. Aussi est-il utile d'indiquer préalablement et très brièvement quelques caractéristiques de l'éthique. Rappelons que l'éthique ne peut pas faire l'objet d'un magistère, c'est à dire d'une doctrine qui fixerait les règles normatives de morale personnelle et sociale. Règles qui s'imposeraient et serviraient de référence en toutes circonstances, en tous temps et en tous lieux. L'éthique ne dit pas "c'est ainsi" ou "ce n'est pas autrement". L'éthique se situe dans l'ordre des choix. Elle tente de les clarifier, de les expliciter et d'en montrer les fins et les moyens. Mais elle ne contient pas en elle-même la force de la décision. Elle ne se substitue ni à la raison, ni à la volonté. Dans le titre de notre thème "entre l'interdit et le possible", elle montre bien son identité. Elle nous place entre l'interdit de se donner la mort et le possible de se la donner. Elle ne fait pas pour nous le choix. Le choix c'est toujours "entre". Non pas choisir ce qui est au milieu, mais mesurer l'espace ou l'intervalle qu'il peut y avoir entre "l'interdiction de se tuer soi-même" et "la possibilité de passer à l'acte". Nous allons essayer de mesurer cette distance, de voir si elle doit être maintenue ou si elle peut se franchir. Nous aurons certainement à dire comment l'interdit cesse d'être interdit quand on supprime le possible, et comment la survenue du possible suscite l'interdit.

L'interdit

Qu'est ce que c'est d'interdire ? Le Dictionnaire Historique de la Langue Française LE ROBERT, après avoir donné la définition du verbe interdire (défendre quelque chose à quelqu'un) rappelle que le verbe s'est d'abord utilisé dans le domaine religieux, qu'il s'agisse d'un lieu ou d'une personne (11^{ème} siècle)

1- La connotation de l'interdit et du religieux

Elle n'est pas fortuite. Ce qui est "sacré" est un à part et un hors de portée, dont l'accessibilité est défendue et interdite.

Dans certaines religions, le nom même de Dieu est imprononçable, pour d'autres il est inapprochable, pour d'autres il est tout à la fois distant et immédiat, incarné et immatériel, restant caché et mystérieux. C'est bien pourquoi les hommes sous tous les cieux ont tiré des fils de leurs croyances pour tisser des traditions qui disent ce qu'il est permis et ce qu'il ne l'est pas. Des interdits sont prononcés et leurs connotations religieuses en font des "tabous". L'effraction de ces "tabous", de ces interdits, entraînent condamnation morale, excommunication, exclusion sociale. Peuvent se développer des sentiments de culpabilité, vécus comme un châtimeur, en tous cas comme une grande souffrance personnelle et sociale.

A titre d'exemple, on peut mentionner la tradition biblique où à peine l'être humain a-t-il été créé, qu'il est placé par Dieu - (dont on nous dit qu'il ne l'a créé que pour manifester son amour) - dans une situation d'interdit "tout est pour toi dans ce jardin, mais tu ne mangeras pas du fruit de cet arbre", interdiction assortie de la menace de la peine capitale : "si tu en manges, tu mourras"

On peut, non sans raison, en raison de son athéisme ou de son agnosticisme, estimer ne pas être concerné par cette problématique. Mais je pense que nous ne pouvons pas tout à fait nous débarrasser de la part ontologique de notre être qui échappe peu ou prou à l'exercice de la raison et que chacun nomme à sa manière : destinée, sort, hasard, providence ou fatum. Je constate, par ailleurs, que notre culture, dite laïque, est imprégnée de morale et de tradition religieuse, toutes dimensions qui rodent autour de nous, et qui nous traversent comme malgré nous. Elles ont de très profondes racines, comme si elles faisaient corps avec l'existence même de l'humanité. Comme si la vie de l'homme, dans son identité personnelle et sociale, ne pouvait s'inscrire que dans ce qui n'est pas interdit, dans ce qui est autorisé et qui viendrait comme d'un au delà! Comme il est surprenant de ne plus véritablement savoir où se situent les limites du réel et de la croyance, et de ce fait, d'accepter que des interdits puissent baliser les chemins de la vie, au point qu'à s'en détourner, on en vienne à jeter des SOS!

2 - L'interdit et la loi: tu ne tueras pas - tu ne te tueras pas ?

Les lois sont les règles impératives imposées à l'homme, ou que l'homme s'est imposé, des règles obligatoires établies par l'autorité souveraine de la société et sanctionnées par la force publique. Elles peuvent parfois se traduire par : "tu ne dois pas" (l'interdiction) ou "tu ne peux pas" (l'impossibilité). En fait, la prescription de la loi a souvent moins valeur d'interdiction, que de précaution ou d'avertissement. La société se préserve et préserve l'homme, en marquant des limites et des seuils, au delà desquels la société et l'homme sont en danger. Le champ en est infini. Jusque dans les comportements psychiques de l'homme dont la santé mentale peut faire l'objet de limitation de sa liberté et d'interdiction (par exemple : les personnes placées sous tutelle ou curatelle)

Toute loi se réfère à une éthique sociale. Ce que faisant, elle peut conférer à cette éthique une valeur normative, au point que l'on pourrait dire: la morale, c'est la loi- ou cette loi, c'est la règle morale. Chacun peut s'inquiéter, ou même s'effrayer, de l'usage abusif qui pourrait être fait d'une identification de la loi et de l'éthique. La loi, c'est la loi, mais elle n'est pas que la loi. De façon objective ou subjective, selon les situations, les circonstances et les temps, la morale peut s'affranchir du légal et déclarer que le légal n'est pas moral.

A mon sens, la loi sociale fondamentale, l'interdit premier, est : "tu ne tueras pas" ou "tu ne commettras pas de meurtre"; le meurtre de l'autre, que ce soit avec ou sans préméditation, avec ou sans intention de donner la mort. L'acte peut être authentifié et passible d'une action judiciaire. La justiciabilité de l'acte disparaît quand il s'agit non plus du meurtre de l'autre, mais du meurtre de soi-même. S'il y a un interdit, il n'est plus du même ordre. Il n'est plus légal. C'est un interdit de morale personnelle et/ou de morale sociale. L'enquête de gendarmerie (les représentants de la loi), si elle a lieu, prononcera que la cause de la mort n'est imputable qu'à la personne elle-même, qu'elle est l'auteur de sa propre mort. Mais l'interdit n'en n'est pas pour autant

levé. Il subsiste et peut prendre plusieurs formes:

- une culpabilité, qui ne peut ni se démontrer, ni même s'extérioriser parce que précisément un jugement de justice ne peut pas être prononcé et des sanctions ne peuvent pas être prises, comme lorsqu'il s'agit du meurtre d'un tiers.
- une demande de réparation. Il faut que quelque chose de l'interdit puisse être levé, que justice soit faite du délit de violence qui a abouti à l'acte du suicide. La frustration d'une possibilité de réparation tient au fait que l'interdit n'est pas fondamentalement explicite.
- un ressentiment sentiment plus confus, plus ambigu que la demande de réparation, et qui lui est pourtant fortement lié. Le vécu d'une faute, d'une injustice. Rendre ce qui est vécu comme une offense. Faire payer son prix. Mais à qui? A la société? A soi-même? Sentiment rare, mais qui peut se manifester dans les moments bien compréhensibles de désarroi, où on ne comprend plus, on ne sait plus...

3 - Le vécu de l'interdit

- 1 - L'interdit peut être vécu comme une **provocation**. C'est défendu? Mais de quel droit? Un inacceptable. Une offense à ma personne. Pourquoi? Il y a toujours une possibilité de justifier que l'interdit est inadmissible.
- 2 - L'interdit peut paraître un **arbitraire** restrictif. D'autant plus qu'il souffre des exceptions. Ce qui n'est pas permis aux uns, est permis aux autres.
- 3 - L'interdit est ressenti comme une **contrainte** qui est imposée comme malgré soi. Il paraît une limitation de ma liberté. Je vais essayer de contourner l'interdit, de trouver une alternative à la défense de... Je vais me libérer des interdits de mon éducation, des règles de ma culture.
- 4 - L'**attrance de l'interdit**: l'attrait de l'interdit. Après tout, qu'est ce qu'il y a derrière l'interdit? Que veut-on cacher? Le sentiment qu'en franchissant l'interdit, je me valorise. Je donne à voir ce dont je suis capable. Je m'affirme. Je me défie moi même, en même temps que je défie les autres. Ce n'est pas forcément un acte de courage. Peut être l'illusion de pouvoir enfin m'accomplir. L'interdit exerce une réelle séduction.
- 5 - L'interdit suppose le **permis**. Ayant délogé l'interdit dans sa fonction d'obstacle, je vais pouvoir me permettre. La porte est ouverte. Ce qui me paraissait impossible d'envisager est désormais envisageable et permis. L'interdit s'était imposé à moi par tant de conditions culturelles, familiales, sociales, religieuses, matérielles, et d'obligations morales que je m'étais construite dans mon intérieur, que maintenant je m'en sens libéré!

Se pose à moi la question de savoir si le fait de franchir les interdits et particulièrement l'interdit de se donner la mort, relève de la maladie mentale. Je comprends que la personne qui ne sait plus si elle peut ou si elle ne peut pas franchir ce seuil, ait besoin d'être accompagnée et soignée. Le suicide et sa tentative entrent bien dans cette problématique. Mais que dit-on de la maladie sociale de la personne qui ne supporte plus les interdits sociaux dont elle se sent accablée, qui ne trouve plus de sens aux contraintes de son groupe social, qui subit des pressions dans son milieu de travail, qui souffre de ne plus être entendue, respectée et aimée de son entourage et de ses plus proches?

Une éthique du possible

Le possible: le mot vient du latin "potis esse": "être puissant" (comme nous l'avons souligné ci-dessus à propos du sentiment de pouvoir dépasser l'interdit), et plus communément : "être capable de". Le possible, c'est l'apparition à l'esprit que ce qui ne pouvait pas être ou se faire, peut exister, peut se faire, se réaliser ou se produire. Le possible, c'est ce qui n'excède pas les moyens de quelqu'un. Face à l'interdit, entre en jeu le possible.

Le possible ouvre la porte au probable. C'est à dire qu'il est raisonnable de conjecturer, de présumer et même de prévoir que le possible peut se réaliser. Sans doute la décision n'est pas encore prise. Mais la décision reste possible. Est -il pour autant probable que la personne passe à l'acte?

Le propre de l'éthique est d'envisager la voie du possible. L'éthique interroge l'interdit, le défendu, et montre qu'il y a encore un possible à travers l'interdit, en dépit du défendu ou au delà de l'interdit. Mais l'éthique peut aller jusqu'à choisir d'accomplir l'interdit.

Plus communément, l'éthique va tenter de souligner le bien fondé de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. Il y a toute une pédagogie de l'éthique qui donne à voir et à argumenter les points géodésiques qui marquent les chemins de la vie. Ces repères restent encore et quand même des possibles. L'éthique ne cesse de dialoguer avec nous, pour nous dire qu'en deçà et au delà de ces repères, on risque probablement de connaître l'erreur et d'une certaine manière l'échec et la faillite de soi-même. Elle ne fait aucune obligation de suivre ces repères. Elle n'en a ni le pouvoir, ni la force. C'est bien qu'il en soit ainsi, parce que l'éthique respecte le possible. Elle peut faire bouger la règle morale que l'on s'est fixée. Elle ne dit pas infailliblement : voilà la vérité. Elle dit seulement qu'à certains moments, en certaines circonstances, la vérité de ce vécu cesse d'être la vérité. Les choix de l'éthique ne sont jamais vraiment arrêtés et définitifs. Le possible reste encore et toujours offert.

Cela ne signifie pas que l'éthique laisse dans l'incertitude et que nous allons fluctuer entre l'interdit et le possible. Certainement pas. L'éthique s'applique à nous montrer clairement les choix que le possible nous offrir. Elle les place devant nous, sans ambiguïté. Elle ne dit pas de façon impérative: "tu dois". Mais de façon impérative, elle vous glisse à l'oreille, au plus fort de votre hésitation ou de votre obstination (à franchir l'interdit): "il y a encore un possible. Tu peux. C'est à la mesure de tes moyens"

Entre l'interdit et le possible

L'interdit se prononce au futur: "tu ne commettras pas ton propre meurtre". C'est un avenir possible. Mais l'éthique ne se vit qu'au présent, maintenant et ici, dans un dialogue permanent avec soi-même et avec les autres, dans la recherche de références morales qui ne portent pas atteinte à autrui, à sa liberté et à ses droits, comme à ma propre liberté et à mes propres droits. Ce que considérant, il s'avère qu'un autre possible que celui de mettre un terme à ma vie, se présente à moi.